

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

46^e Rallye National P.E.A de la Luronne

Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 2 Août 2021
Ouverture des engagements :	Mardi 3 Août 2021
Clôture des engagements :	Jeudi 9 Septembre 2021 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 11 Septembre 2021
Vérifications administratifs et techniques le :	Samedi 18 Septembre 2021 de 7h00 à 11h30
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 18 Septembre 2021 à 7h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 18 Septembre à 11h30
Lieu :	C.C.P.L - LURE
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 18 Septembre 2021 à 12h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Briefing des pilotes:	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} étape le :	Samedi 18 Septembre 2021 à 13h15 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Samedi 18 Septembre 2021
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape le :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Départ 2 ^{ème} étape le :	Samedi 18 Septembre 2021 à 22h30
Lieu :	Dimanche 19 Septembre 2021 à 8h15 (VHC)
Arrivée du rallye à :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
	Dimanche 19 Septembre 2021 à 14h21 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Vérification finale le :	Dimanche 19 Septembre 2021
Lieu :	Garage, THIEBAUT
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Dimanche 19 Septembre 2021 une demi-heure après
Lieu :	l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Remise des prix le :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Lieu :	Dimanche 19 Septembre à 18h00
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du 2021

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 46^e Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le [] sous le N° [] et par la FFSA sous le permis d'organiser N° [] en date du [] 2021.

Comité d'organisation

Président : Patrick CHOLLEY
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03 84 75 78 42
Adresse mail : asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu : C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Date, horaire : Samedi 18 Septembre 2021 de 7h00 à 22h30
Dimanche 19 Septembre 2021 de 6h30 à 19h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Gérard SIMON	12017/0149
	Gérard LEGIOT	3293/0412
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2309/0314
Directeur de course : PC	Jacky BERTRAND	14532/0403
Directeur de course adjoint : PC	Hubert BENOIT (N-D)	3617/0411
Directeur de course : VHC/VHRS PC	François NASAZZI	11062/0314
Directeur de course stagiaire : VHC/VHRS PC	Delphine NASAZZI	11063/0314
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Frédéric DELMOTTE	154521/0421
ES 2 au PC	Gérard FINQUEL	1913/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Thierry COURANT	16140/0409
ES 1 Adj	Martial PEUGEOT	236865/0411
Médecin Départ ES 1	Eliane BRETL	
Chronométrateur : Départ ES 1	Sylvie FAIVRE	11039/0421
Chronométrateur : Arrivée ES 1	Sandrine GENEY	196874/0421
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2 Départ	Jan-Hug HAZARD	1505/0304
ES 2 Adj	Jacky LEPEULE	13663/0408
Médecin ES 2	Julie CHENUT	
Chronométrateur : Départ ES 2	Norbert TISSIER	24359/0405
Chronométrateur Arrivée ES 2	Nancy GIETZENDANNER	220615/0318

Commissaire technique responsable :	André LALLEMAND	55989/0411
Commissaire technique :	Jean Louis REVERCHON	6835/0421
Commissaire technique :	Michel PETETIN (N-D)	217737/0409
Commissaire technique :	Bruno DIVERT	40573/0445
Commissaire technique :	Serge BULLIER	19678/0421
Commissaire technique Stagiaire :	Daniel BOULOT	296418/0409

Chargés des relations avec les concurrents responsable :	Martine REVERCHON	14505/0409
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique FRANCE	29181/0409

Chargé des relations avec la presse :	Lionel SION	211034/0409
Responsable des commissaires :	Marianne BASSO	22364/0409
Voiture Trico :	Jean Pierre SIMON	2746/0409
Voiture Autorité :	Germain CHIPPAUX	1299/0409
Voiture Balai :	Claude PETOT	3614/0409
Classement :	David GUIBLAIN	134494/0418
Classement :	Michèle GUIBLAIN	163636/0418

1.2P. ELIGIBILITE

Le 46^e Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2022, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2021, les challenges RETROCUP, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2021.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 46^e Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le jeudi 9 Septembre 2021 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum VHC et VHRS incluses.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 495 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 445 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1090 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail voir plan dans le road book,

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 46^e Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de 309,7 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **110,0 Km.**

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 : Les 8 Communes 12,8 Km.**

ES - 2 / 4 : La Mer 14,9 Km.

ES - 5 / 7 : Les 1000 Etangs 14,9 Km

ES - 6 / 8 : Les Vosges du Sud 12,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu :

Pour l'ES 1, 2, 3 et 4 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 9h00 à 12h00.

Pour l'ES 5, 6, 7 et 8 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 13h30 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES + de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
de 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
de 4 à 7 partants	350€	200€			
de 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	300€	Si moins de 3 partants : 200€			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 19 Septembre 2021 à 18h30 à la C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU

www.asa-luronne.fr

RALLYE MODERNE

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

11^e RALLYE VHC PEA DE LA LURONNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 18 et 19 Septembre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national VHC PEA dénommé :

11^e Rallye National VHC PEA de la LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 2021 sous le N° et par la FFSA sous le permis d'organiser N° en date du 2021.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Adresse mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Date, horaire :	Samedi 18 Septembre 2021 de 10h00 à 22h00 Dimanche 19 Septembre 2021 de 6h30 à 19h00

Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^e rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la Coupe de France des rallyes **VHC 2022 coefficient 2**
- Le challenge RETROCUP 2021,
- la coupe de France des rallyes 2021,
- les challenges ASA LURONNE 2021,
- les challenges VED et SOREVI / STPI 2021.

VISA
LIGUE B.F.C.04
n°
du
28/01/2021

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^e Rallye National VHC PEA de la LURONNE doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Jeudi 9 Septembre 2021 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :

- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	380 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	430 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 890 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

pour la première liste : groupe 4/5, **groupe 2, groupe 3, groupe 1**, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

pour la deuxième liste : **groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées**

Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book,

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

Le 11^e Rallye National VHC PEA de la Luronne représente un parcours de **309,7 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **115.6 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 3 : Les 8 Communes 12,8 Km.**

ES - 2 / 4 : La Mer 14,9 Km.

ES - 5 / 7 : Les 1000 Etangs 14,9 Km

ES - 6 / 8 : Les Vosges du Sud 12,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu :

Pour l'ES 1, 2, 3 et 4 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 9h00 à 12h00

Pour l'ES 5, 6, 7 et 8 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 13h30 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 46^e Rallye Rational PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr
Rallye VHC

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

4^e RALLYE DE RÉGULARITE HISTORIQUE

SPORTIF (VHRS) PEA DE LA LURONNE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au
46^e Rallye National PEA de la Luronne,
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 18 et 19 Septembre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé :

4^e RALLYE NATIONAL VHRS PEA DE LA LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du [] sous le N° [] et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° [] en date du [] 2021.

Comité d'Organisation

Identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

Organisateur technique

Identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 46^e rallye national PEA de la Luronne :

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^e Rallye National VHRS PEA de la Luronne compte pour :

- le challenge VHRS 2021 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2021.
- le challenge VED 2021.
- le challenge STPI – SOREVI 2021.

VISA
LIGUE B.F.C.04

n° 1179
du 28/01/2021

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^e Rallye National VHRS PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Jeudi 9 Septembre 2021.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 130 voitures autorisées.

- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
 - avec la publicité facultative des organisateurs :

- Pilote et copilote membres ASA LURONNE	265 €
- Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	280 €
- Pilote et copilote membres d'une autre ASA	295 €
 - sans la publicité facultative des organisateurs 590 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 46^e Rallye National PEA moderne de la Luronne.

Le 4^e Rallye National VHRS PEA de la Luronne représente un parcours de **309,7 km.**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 Zones de régularité d'une longueur totale de **115.6 km.**

Les zones de régularité sont :

- ES - 1 / 3 : Les 8 Communes 12,8 Km.**
- ES - 2 / 4 : La Mer 14,9 Km.**
- ES - 5 / 7 : Les 1000 Etangs 14,9 Km**
- ES - 6 / 8 : Les Vosges du Sud 12,9 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 46^e Rallye National PEA de la Luronne.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu :

Pour l'ES 1, 2, 3 et 4 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 9h00 à 12h00.

Pour l'ES 5, 6, 7 et 8 Samedi 11, Dimanche 12 et Vendredi 17 Septembre de 13h30 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleurs temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonctions des conditions jugées par la directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.

7.5P. zones de régularité :

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les ZR. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des ZR. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération....).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 46^e Rallye National PEA de la Luronne

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :

PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU

www.asa-luronne.fr

RALLYE - V.H.R.S